



# Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

## Semaine du 1 avril 2024

### EN RÉSUMÉ

Au cours de cette semaine, l'actualité dans le domaine de la santé a été marquée par plusieurs sujets majeurs, parmi lesquels figurent :

- **Les tarifs hospitaliers dans le privé** : cliniques privées et médecins libéraux tentent un front commun pour faire face à la décision du gouvernement concernant la hausse des tarifs.
- **Psychiatrie** : la FHF a présenté avec son livre blanc une série de propositions pour « répondre à l'urgence et bâtir l'avenir de la psychiatrie ».
- **RIP** : les socialistes de l'Assemblée nationale s'opposent à la proposition de loi sur l'accès aux prestations sociales des étrangers des Républicains.

### Nominations

**Mme Clotilde DURAND**, ancienne directrice de la MDPH de la Seine-Saint-Denis, ancienne collaboratrice de M. Olivier VERAN, devient adjointe à la directrice générale de l'offre de soins au ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

**Mme Stéphanie TALBOT**, administratrice de l'Etat, jusqu'ici directrice adjointe de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis, est nommée directrice de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

**Mme Laurence LEBARON-JACOBS**, médecin, conseillère en radiobiologie, radiopathologie et toxicologie nucléaire à la direction de la recherche fondamentale du CEA, est nommée vice-présidente du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN).

**Mme Sidonie JIQUEL**, a été nommée directrice de la délégation départementale ARS de l'Ain.

**Mme Isabelle BILGER**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, ancienne collaboratrice de Mme Marisol TOURAINE, va prendre la sous-direction de l'autonomie à la direction des solidarités de la Ville de Paris.

**M. Alexandre VALLEE**, chef du département d'épidémiologie et de santé publique de l'Hôpital Foch de Suresnes, rejoint le cabinet de M. Frédéric VALLETOUX, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention.

### INFOS ET CHIFFRES CLÉS

**Tarifs hospitaliers / négociations** : Quatre syndicats de médecins libéraux ont rejoint les cliniques privées dans leur opposition aux tarifs hospitaliers de 2024, suspendant ainsi leurs propres négociations avec l'Assurance maladie. Les tarifs dans le secteur privé ne connaîtront qu'une augmentation de 0,3 %, contrairement à celle de 4,3 % dans les hôpitaux publics ou privés à but non lucratif. Les syndicats prévoient de reprendre les négociations sous certaines conditions, mais soutiennent également une grève totale prévue pour juin annoncée par la FHP. En réponse, l'Assurance maladie a reporté les discussions avec les syndicats, ce qui a été regretté par F. VALLETOUX.

**RIP** : Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a adressé ses observations au Conseil constitutionnel concernant la proposition de loi sur l'accès aux prestations sociales des étrangers, que Les Républicains espèrent soumettre à un référendum d'initiative partagée pour relancer le débat sur l'immigration. Le groupe, dirigé par Boris VALLAUD, estime que le texte contrevient à plusieurs dispositions constitutionnelles. D'abord, il soutient que le texte ne relève pas de la politique sociale telle que définie dans la Constitution de 1946. Ensuite, il conteste les conséquences des articles, notamment celui qui conditionne certaines prestations sociales et celui qui transforme l'aide médicale d'État (AME) en une aide médicale d'urgence (AMU), estimant qu'ils pourraient violer des droits constitutionnels et affecter l'ensemble de la population en favorisant le développement de maladies infectieuses. Le Conseil constitutionnel rendra sa décision le jeudi 11 avril.

**Gouvernement / pistes d'économies** : Suite à l'annonce du déficit budgétaire à 5,5 % du PIB en 2023, Bruno LE MAIRE, a affirmé qu'il n'était pas question de toucher aux ALD, les considérant comme un élément crucial de la solidarité nationale. Cependant, il a souligné la nécessité de réfléchir de manière globale au financement du modèle social, mettant en avant la nécessité de faire des choix. En ce qui concerne les services à la personne, sujet évoqué dans un rapport récent de la Cour des comptes proposant des économies de 0,9 à 1,1 milliard d'euros, notamment en mettant fin à la TVA réduite pour certaines prestations. M. CAZENAVE a indiqué qu'aucune piste ne devrait être écartée a priori, étant donné le potentiel d'économies identifié.

**Androcur / indemnisation** : Au tribunal administratif de Montreuil, deux requêtes visent à reconnaître la responsabilité de l'Agence nationale de sécurité du médicament et de l'État dans les dommages causés par l'Androcur, un progestatif. D'autres requêtes seront déposées, selon l'avocat, représentant 450 femmes victimes. Il cherche à établir un dispositif d'indemnisation similaire à celui du Médiateur et de la Dépakine.